



**Non à la guerre !**  
**Stop à l'augmentation des budgets militaires !**  
**Non à la nouvelle loi de programmation militaire !**

**Rassemblements le 4 mai à 17h30**  
**à Pau et à Bayonne !**

Malgré la pluie nourrie, un petit rassemblement s'est tenu à Pau devant la préfecture. Principalement des militants de la FNEC-FP-FO64 et des camarades opposés à la militarisation de la société. Une banderole « Pain Paix Liberté » a été déployée.

Nous avons lu le texte joint, qui explique pourquoi nous sommes opposés à de cette loi.

A Bayonne, peu de monde a répondu présent, le texte a été glissé dans la boîte aux lettres de la sous-préfecture.



Texte lu :

A bas la guerre !  
Non à l'actualisation de la LPM !

Nous sommes rassemblés aujourd'hui à l'occasion du début de l'examen du projet d'actualisation de la loi de programmation militaire (LPM), qui est examiné cette semaine à l'Assemblée nationale puis le sera en juin au Sénat.

Ce projet prévoit une rallonge de 36 milliards d'euros pour les armées, d'ici à 2030.

On nous explique qu'il est normal d'augmenter les budgets de la défense. D'accord. Pour la défense, on trouve 6 milliards supplémentaires cette année en un claquement de doigts alors que dans tous les autres ministères, c'est l'austérité depuis des années...

L'augmentation des budgets militaires, principalement pour acheter du matériel et des munitions nous fait craindre une nouvelle baisse des moyens pour les services publics, notamment l'Éducation Nationale, le maintien de rémunérations insuffisantes et la dégradation des conditions de travail et d'étude. D'ailleurs, ce n'est pas juste une vue de l'esprit puisque dans le même temps, le gouvernement réunit un comité d'alerte des finances publiques pour décider de retirer immédiatement 6 milliards d'euros supplémentaires dans le budget de l'État et de la Sécu !

Par ailleurs, ce projet de loi est présenté dans un contexte international extrêmement tendu, et marqué par une accélération de la marche à la guerre au plan mondial : Ukraine, Palestine, Iran, Liban, et tant d'autres. Ursula Van der Layen disait le 16 octobre 2025 « L'Europe est en danger ». Les 27 ont adopté un plan de réarmement prévoyant un conflit de haute intensité en 2030. En France, Macron et ses gouvernements sont alignés sur cette logique et parle d'acculturer la jeunesse à la défense. Le chef d'état major des armées nous demande de nous préparer à perdre nos enfants dans quelques années. Les jeunes se voient proposés de s'inscrire au service national volontaire, dont les conditions sont alléchantes pour les jeunes sans perspective : pendant un an, nourris, logés, blanchis, 800euros par mois de rémunération, 15 ECTS... La journée « défense et citoyenneté » devient la « journée de mobilisation », dont le but affiché est « d'accroître la connaissance des forces armées, de conforter l'esprit et la volonté de défense

et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'à l'entretien du lien entre l'armée et la jeunesse». À cette occasion, les jeunes renseignent un questionnaire destiné à apprécier leur disponibilité, leur motivation et leurs aptitudes pour servir au sein des forces armées et formations rattachées, en particulier en tant qu'appelé du service national au sens de l'article L.4132-11-1 du code de la défense. Par dérogation aux dispositions du I de l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et sous réserve de leur accord, ils communiquent également des informations relatives à leur engagement associatif et à leur état de santé. ».

Le projet de loi actualisant la LPM c'est aussi, à son article 21, la création d'un nouveau régime d'exception, « l'état d'alerte de sécurité nationale ». Il s'agit de « créer un cadre juridique adapté aux crises majeures », en insérant après l'article L. 2142-1 du code de la défense un titre IV bis introduisant un article L. 2143-1 disposant que « L'état d'alerte de sécurité nationale peut être déclaré, sur tout ou partie du territoire national, **par décret en conseil des ministres en cas de menace grave et actuelle** ». Cet « état d'alerte » permet au gouvernement de déroger, pour une durée indéfinie, puisqu'aucune limite temporelle n'apparaît dans le projet, aux lois et règlements dans divers domaines de la vie économique et sociale (marchés publics, urbanisme, transports, communications, environnement...) dont le droit du Travail et le code de la fonction publique, et ce faisant, de militariser l'ensemble de la société en la soumettant aux besoins de la défense.

Enfin, le projet de loi « actualisant » la LPM, examiné en CNESER le 10 mars, est porteur de graves régressions pour la recherche en France. L'article 19 de ce texte prévoit de soumettre les aspects internationaux des carrières à l'autorisation préalable du ministre, sous peine d'amende ou même de prison : c'est une attaque frontale contre les statuts et la liberté académique !

Pour conclure, dans son document de présentation du projet de loi, le Secrétariat général pour l'administration, à la Direction des affaires juridiques du Ministère des armées, explique, concernant l'objet et le champ d'application de la LPM, que cette dernière avait « initialement (...) pour ambition de programmer les principaux équipements militaires », mais que « Dorénavant, c'est un texte plus complet définissant les objectifs de la politique de défense ».

À ce titre, et sous réserve d'un examen plus approfondi, dans un contexte où le gouvernement Macron-Lecornu est totalement aligné sur la logique d'escalade guerrière au plan européen et mondial, le projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 – 2030 se présente pour nous comme un projet de militarisation de la société dans son ensemble susceptible de fournir un cadre pour justifier le redoublement des attaques contre les conquêtes sociales, les conditions matérielles d'existences, les droits et garanties collectifs de l'ensemble des salariés et des fonctionnaires, et remettre en cause y-compris le droit à revendiquer sans lequel ne saurait exister le syndicalisme indépendant dont nous nous réclamons.

C'est pourquoi la FNEC-FP-FO considère que ce texte est inacceptable et dangereux.

Nous n'en voulons pas !

**A bas la guerre ! Cessez le feu partout ! Pain Paix Liberté !**